

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JEUNESSE ET SPORTS

BREVET D'ÉTAT

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU PREMIER DEGRÉ

OPTION E S C A L A D E

est attribué en application de l'arrêté Régional du 1er Juin 1994

à Monsieur B O N N E V I A L L E François

Né(e) le 26 Septembre 1971 à LE PUY EN VELAIS (43)

N° 025-94-0087

À BESANCON, le 2 JUIN 1994

Le Titulaire,

Bonnaillie



P/Le Ministre chargé des sports,

Le Directeur Régional

Robert Scherer
Robert SCHERER